

Image not found or type unknown



Refus de partager les frais garde alternee

Par **Sount82**, le **19/09/2015** à **12:34**

Bonjour,
Mon ex femme touche l'allocation rentrée scolaire de la caf
Nous sommes en garde alternee et le jugement precise que chaque parent doit payer la moitié des fournitures scolaires et la moitié des activités scolaires
Elle refuse sous prétexte qu'elle gagne moins
Comment faire appliquer le jugement ?
Merci de votre aide